



CONTRAT DE RESERVATION

La présente réservation d'achat est conclut entre :

L'ACHETEUR

Nom :
Domicile actuel :
Téléphone :
Email :@.....

Avec COACQUEREUR

Nom :
Domicile actuel :
Téléphone :
Email :@.....

Et

Le VENDEUR

Nom : ***.PRODIA CENTRAFRIQUE***
Siège Social : ***Avenue Barthélémy Boganda Immeuble GACAO BANGUI 200
REPUBLIQUE CENTRAFRIQUE***

INTERLOCUTEUR :

sur le territoire Européen :

Nom : ***Sarl ADVANCE LOGISTIQUE INTERNATIONALE***
Siège Social : ***380 Boulevard J.J. Bosc 33130 BEGLES - FRANCE***
Téléphone : ***06 64 80 26 17 ou 06 23 45 36 46 Fax 05 56 85 33 37***
Email : ***advancelogistique@gmail.com***

NOTAIRE

Nom : ***Maître BOUNA LOUMANDET Chresia***
Adresse : ***Rue Monseigneur Grandin B.P.800 - BANGUI
CENTRAFRIQUE***
Téléphone : ***(236).21.61.51.50***
Email : ***laumandetchresia@yahoo.fr***

Paraphes



1. OBJET

- 1.1 En vertu de la présente réservation, l'acheteur s'engage à acheter l'immeuble décrit aux présents (ci-après **l'immeuble** »), et le vendeur s'engage à le lui vendre. L'acheteur et le vendeur s'engagent également à passer un contrat devant notaire, qui confirmera et donnera plein effet à la présente réservation et arrêtera les modalités détaillées de la vente. Il est entendu que le notaire est celui du vendeur, à moins qu'un tiers, par exemple le créancier hypothécaire, ne désigne lui-même un notaire de son choix. Le compromis de vente devra être conclu au plus tard le :, à défaut de quoi la présente réservation deviendra caduque.
- 1.2 La réservation a pour objet le logement situé à l'adresse : **PK10 Route de MBAIKI Préfecture de l'Ombella Mpoko – BANGUI – Villa « EGLANTINE » Type T4 – 88 m² sur un terrain de 700 m² clôturé.**
Dans la municipalité de **BIMBO - CENTRAFRIQUE**
- 1.3 La réservation porte également sur les biens meubles et les accessoires suivants, compris dans l'immeuble aux fins de l'interprétation de cet engagement. Sont inclus dans la vente, les installations permanentes de gros œuvre, d'électricité, d'éclairage et de plomberie ainsi que les items suivants : Carrelage, Faïence, Menuiseries intérieures & extérieures, Peinture, Enduits intérieurs & extérieurs, Charpente.
- 1.4 . Les parties conviennent d'un prix de vente total de **46740 € / 30.801.660 CFA** pour l'ensemble de l'immeuble

2. CONSENTEMENT DU CONJOINT

Le vendeur s'engage à obtenir le consentement de son conjoint à la vente, si ce consentement est requis par son régime matrimonial ou par toute autre mesure de protection de la résidence familiale.

Paraphes



3. SIGNATURE

Signature de l'Acheteur

Je soussigné,..... désigné comme l'Acheteur dans la présente réservation, déclare avoir lu et compris ce contrat, en avoir reçu une copie et être satisfait des clauses qu'il comporte. En foi de quoi, je m'engage à respecter toutes et chacune des conditions et obligations qu'il comporte.

Signé à....., Le.....

Signature

Signature du Vendeur

Je soussigné, *Monsieur NARCISSE représentant de la Société PRODIA* désigné comme le Vendeur dans la présente réservation, déclare avoir lu et compris ce contrat, en avoir reçu une copie et être satisfait des clauses qu'il comporte. En foi de quoi, je m'engage à respecter toutes et chacune des conditions et obligations qu'il comporte.

Signé à....., Le.....

Signature

TEMOIN(S)

.....